

S'estimant discriminés, les Yéniches portent plainte

EXPOPARC Les gens du voyage portent plainte contre les villes de Bienne et Nidau. Ils s'estiment victimes d'abus d'autorité et de discrimination raciale.

PAR MARJORIE SPART

Les gens du voyage suisses entament une action en justice contre les villes de Bienne et de Nidau. Ils incriminent les autorités de dénonciation calomnieuse, d'abus d'autorité et de discrimination raciale. La raison de cette action? Le 4 juin, la Ville de Bienne a déposé une plainte pour violation de domicile à l'encontre des Yéniches installés sur l'ancienne aire de l'Expo.02. Plainte abusive selon leur avocat Me Henri-Philippe Sambuc, qui estime que ses clients étaient en possession d'une autorisation valable.

«Accord oral donné»

Dans un communiqué diffusé hier, cet avocat dénonce aussi le Ministère public «qui s'est empressé de faire envahir la place par des dizaines de policiers et condamné 15 gens du voyage à des peines financières de plus de 1500 fr. par personne». Me Sambuc affirme encore que la communauté du pasteur May Bittel, qui s'est installée le 1er juin à l'Expoparc, avait reçu l'accord des autorités biennoises pour s'y rendre. Pour preuve, il a joint un message vocal dans lequel on entend le chef de l'Inspection de police biennoise, René Geiser, signifier que «ça devrait jouer pour leur installation. Mais il manque encore le nom d'une personne de contact pour établir la demande officielle». Une demande restée sans suite.

Selon l'avocat, ses clients étaient dans leurs bons droits en s'installant à cet endroit. «Ils avaient pris contact avec les autorités biennoises, le



Les Yéniches ont occupé l'Expoparc du 1er au 23 juin. ARCHIVES

14 mai, pour demander une autorisation. La vice-préfète les avait envoyés vers René Geiser. Ce dernier a ensuite vérifié la fiabilité de mes clients et rendu un rapport favorable à son supérieur. Ce qu'il a fait le 23 mai», raconte l'homme de loi. Pour lui, le message vocal de René Geiser «correspond à un contrat de bail oral qui fait foi».

Nidau est responsable

Deux anicroches se glissent pourtant dans cette affaire: aucune autorisation écrite n'a été délivrée aux gens du voyage et,

le plus important, c'est Nidau qui est responsable des décisions relatives à l'utilisation de ce terrain situé sur sa commune, mais qui appartient à Bienne.

La demande des Yéniches pour s'installer durant un mois à l'Expoparc a donc été transmise au Conseil municipal de Nidau le 15 mai. Durant sa séance du 28 mai, il l'a rejetée. «Une décision que j'ai transmise le soir même par téléphone au fils de May Bittel. Je lui ai expliqué que Nidau était responsable de cette affaire», indique Sandra Friedli, con-

seillère municipale à Nidau. Mais les gens du voyage n'en ont pas tenu compte, jugeant toujours bénéficier de l'accord oral de René Geiser.

Me Henri-Philippe Sambuc juge que «les autorités jouent un match de ping-pong politique». «C'est avec Bienne que toutes les discussions ont été menées. Le 29 mai encore, les gens du voyage ont reçu un e-mail d'André Glauser, chef de la Sécurité publique à Bienne, qui leur indiquait que le département des Immeubles de Bienne était responsable de l'Expoparc...» L'avocat ne déco-

lère pas: «Ce n'est pas à mes clients de connaître tous les méandres et le fonctionnement de l'administration.»

Les gens du voyage se disent victimes d'une action policière menée contre eux de manière discriminatoire. Après la plainte de la Ville de Bienne, le Ministère public a commandité une descente de police dans le campement. «Plusieurs dizaines de policiers ont fouillé le site et les affaires de mes clients, sans raison valable. Ils l'ont fait, l'ont-ils dit, car un an auparavant un autre groupe de gens du voyage, mais étrangers, avait commis des déprédations sur ce même site. Avant d'arriver avec l'artillerie lourde, une simple visite du camp aurait permis aux autorités de constater que mes clients sont Suisses et non étrangers», tonne l'avocat.

C'est sur ces faits que Me Sambuc évoque une discrimination raciale. «Quand on parle de gens du voyage, on pense tout de suite à voleurs», peste-t-il.

Plainte biennoise retirée

L'avocat qui représente les itinérants de la Ville de Bienne, Me Pascal Zbinden, regrette que les Yéniches aient emprunté la voie de la procédure pénale pour régler cette affaire. La Ville de Bienne a en effet retiré sa plainte, conformément à ce qu'avait promis la conseillère municipale biennoise, Silvia Steidle le 21 juin: si les Yéniches levaient le camp le 23 juin, les poursuites seraient abandonnées. «Un dialogue entre les parties aurait certainement été bien plus profitable qu'une action en justice», conclut Me Zbinden.

Un petit coup de pompe?

SERVICE

Un projet de mise à disposition gratuite de pompes à vélo voit le jour dans la cité seelandaise.

La Ville de Bienne lance un projet de mise à disposition de pompes à vélo en libre-service avec l'appui des commerces locaux. Une vingtaine d'établissements ont été approchés pour y participer et 15 ont déjà répondu favorablement.

Les établissements qui participent au projet (magasins de vélo, de sport, ateliers ou stations-service) mettent à disposition gratuitement et à leur frais une pompe à vélo et, pour certains, proposent de recharger la batterie de son vélo électrique. Cette action répond au postulat «Pompes à vélo publiques et stations de recharge pour vélos électriques» – adopté en février 2017 par le Conseil de ville – favorisant l'usage du vélo en ville. Les commerces impliqués sont munis de l'autocollant «Un coup de pompe? – Pumpen pumpen» et leur emplacement est recensé sur le site web de la Ville de Bienne à l'adresse suivante (www.biel-bienne.ch/pompeavelo).

Trois catégories

Il existe trois catégories de participation des établissements: le label or signifie que les pompes à vélo sont disponibles 24h/24 à l'extérieur du magasin. Le label argent indique que les pompes sont à l'extérieur du magasin aux heures d'ouverture. Le label bronze signifie que les pompes sont à l'intérieur du magasin.

Les heures d'ouverture des établissements peuvent être consultées sur le site web de la Ville. Les établissements qui souhaitent rejoindre le projet en cours d'année peuvent s'adresser au Département des infrastructures de la Ville. **C-MA5**

Les apprentis passent le cap et entrent la cour des pros

FORMATION Le Centre de formation professionnelle de Bienne a fêté hier ses diplômés.

Les étudiants du Centre de formation professionnelle de Bienne ont passé le cap. Ces dernières semaines, la plupart des apprentis ont reçu leur sésame. En tout, pas moins de neuf cérémonies se sont tenues. Reste encore les boulangers-pâtisseries, les étudiants dans le domaine électrique ainsi que les acousticiens en système auditif, qui recevront leur certificat demain. Pour cette dernière catégorie, il s'agira de la première volée diplômée dans cette filière. **CSI**

DIPLÔMÉS FRANCOPHONES

CFC d'acousticien en système auditif
Marguerite Balmier; Camille Marty; Esteban Tesouro

CFC d'assistant en maintenance d'automobiles
Stéphane Bourquin; Liban Farah Ali; Muhammad Raza Muzafar; André Filipe Pais Oliveira; Tiago Miguel Taveira Oliveira; Haben Zeru; Loïc Chételat; Henok Ghide; Killian Jurado; Mahamat Eirc Kerebi; Tashi Sonam Pemadongpa; Kunajan Santhiran; Frédéric Vuille

CFC de confiseur
Léna Allenbach; Dayan Rischon Antony; Maël Griselli; Florent Guenat; Lorraine Sartori

CFC de coiffeur
Nikita Domont; Théodore Essama; Nsimba Matondo; Eugénie Mottet; Assunta-Chiara Tassone; Noura Zine Elkelta

CFC de cuisinier
Auréanne Amstutz; Dorian Bellante; Jonas Roland Comte; Myrtille Desvoignes; Dimitri Houlmann; Emanuel Spinelli; Stone Tingu

CFC de dessinateur/constructeur en microtechnique
Noé Charpillot; Yannis Huet

CFC d'horloger
Sidney Glardon; Bianca Paulo Claro; Colin

Cudré-Mauroux; Elias Dokmak; Cristiana Gouveia Ribeiro; Tina Kläy; Tobias Schmid; Allan Wenger

CFC d'opérateur en horlogerie
Tatiana Carrel; Sophie Egger; Jordan Meuret Aiers; David Rocha Alves; Mirko Russo; Maud Arcady Schmid; Melissa Simon-Vermot; Filipa Vasques Fernandes; Noah Voirol

CFC de micromécanicien
Iván Sánchez Agra; Vikran Vasanthan

CFC d'opérateur en horlogerie
Arline Jissel Caballero Castellanos; Micael Dos Santos Silva; Alessandro Iannotta; Bledon Kozhani; Luana Mehmetaj; David JEan Ngono; Wandy Sara Ordas Restituyo; Heidi Carolina Sanchez Valencia; Bengisu Sezen; Céline Thomas; Mélodie Bise; Ivi Del Carmen Caballero Castellanos; Roxana-Elena Calvani; Alexandre Nicolet; Loann-Barun Schwab; Claire Steiger; Kassandra Surmiolo; Joachim Mukoko Ngeve; Karina Florentino de Brito; Kossou Modeste Yao

CFC de polymécanicien
Allan Allemann; Chris Bühler; Jérémie Chatain; Ferdinand Jesenski; Ismaël Safa; Grégory Schäpfer; Donat Stegmann

CFC de mécanicien d'automobiles

Yann Buehler; Marcio de Jesus Carvalho; Yannick Châtelain; Thomas Fasano Antonello Manfredi; Arnaud Mitté; Randy Rebetez; Cuersom Remacho Moreno; Yohan Schmidlin; Vito Rodolfo Vizzarro; Nicolas Voirol

CFC d'horloger avec maturité professionnelle

Audrey Allemann; Elodie Fanny Geiser; Tim Howald; Léon Metthez; Céline Leakhéna Nim; Emile Sifringer; Marine Studer; Jonathan Terrier

CFC de polymécanicien avec maturité professionnelle

Raphaël André; Léo Perrin

CFC de micromécanicien avec maturité professionnelle

Mehmet Adal

CFC de dessinateur/constructeur en microtechnique avec maturité professionnelle
Olivier Laubscher; Loïc Sartori; Gwenaél Voumard



Les coiffeurs ont reçu leur diplôme lundi soir à l'aula du CFP. CFP

CFC d'opticienne avec maturité professionnelle

Hélène Kessler

Certificat de maturité professionnelle

Gabriel Salvador Da Silva (dessinateur-constructeur industriel); Maude Beytrison

(horlogère); Christopher Frick (informaticien); Valon Hoti (dessinateur-constructeur en microtechnique); Alain Mühlemann (horticulteur paysagiste); Emile Neuhaus (informaticien); Allan Rossi (mécatronicien d'automobile)